

ASTREINTES

POLICE
NATIONALE



TOUJOURS RIEN !

Après avoir étudié et validé au CTRPN le 20 octobre 2020 et au CTM le 15 décembre 2020, un projet d'alignement des astreintes, le décret n'est toujours pas entré en vigueur...



UN ARRÊTÉ DE 2015...



Le 3 novembre 2015, la promulgation d'un nouvel arrêté venait abroger celui du 7 février 2002 et fixait pour les personnels de tous les périmètres hors DGPN l'indemnité par semaine d'astreinte complète à **149,48€** pour lequel UNITÉ SGP POLICE réclamait l'alignement avec le périmètre DGPN,

AUJOURD'HUI TOUJOURS PAS DE DÉCRET... !



SI UNITÉ SGP POLICE A ÉTÉ ENTENDU, LA NON APPLICATION DU NOUVEAU DÉCRET MAINTIEN TOUJOURS CETTE INÉGALITÉ DÉNONCÉE À MANTES REPRISES.

UNITÉ SGP POLICE INTERVIENT AUPRÈS DE LA DRCPN POUR OBTENIR SATISFACTION



UNITÉ SGP
POLICE

www.unitesgppolice.com
MAJORITAIRE

FSMI FO

100% Gradés, Gardiens, Policiers Adjoints, PATS

01-04-2021